



L'ÉCOGÎM

BULLETIN D'INFORMATION SUR
L'ENVIRONNEMENT

BULLETIN ÉDITÉ PAR
 *Conseil régional
de l'environnement*
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Volume 9

Numéro 1

Été 2006

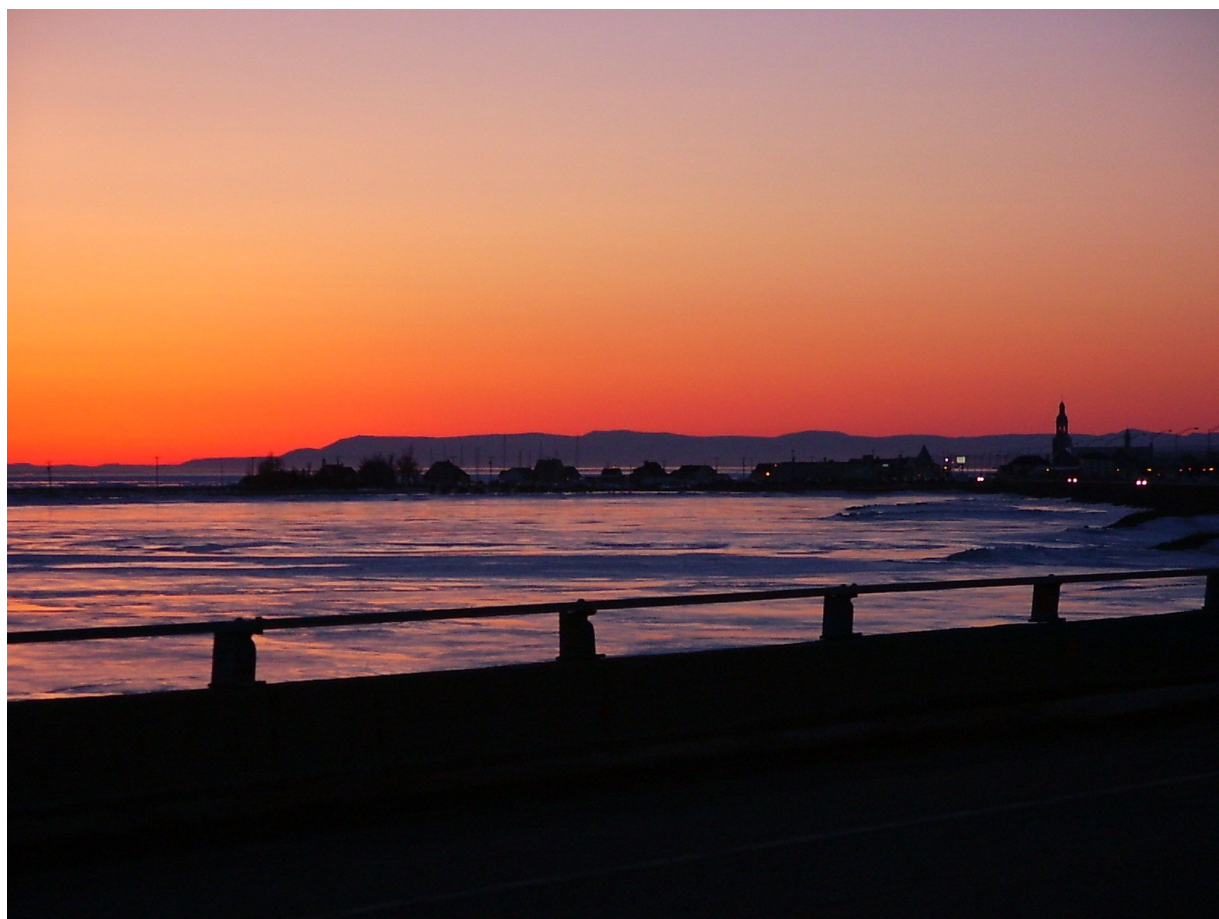


Photo : Nathalie Ahier, Banc de Paspébiac

Un projet de société éclairant...

Pour un développement intelligent

Dans une grande région comme la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, le tissu social, le développement économique, les enjeux politiques et les défis environnementaux sont différents des centres urbains. C'est pourquoi les décisions et les orientations doivent être prises à l'échelle régionale. Pour orienter le développement régional, il faut plus que jamais, se doter d'une vision concertée du développement durable qui convienne aux communautés locales et aux générations futures.

Dans cet esprit, le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) propose une démarche ciblant les leaders socio-économiques, les intervenants et les élus, qui aura pour but de contribuer à l'intégration des principes du développement durable dans les processus de planification et de prise de décisions. Cette démarche doit favoriser l'émergence d'une vision concertée du développement durable et identifier les principaux éléments et outils qui permettront sa mise en application dans la région.

Rejoignant les composantes du *Plan de développement durable du Québec*, la démarche proposée « Ensemble pour un avenir durable », comporte quatre étapes;

Étape 1

Harmonisation des connaissances afin de développer un langage commun et de préparer les personnes et organisations impliquées à la deuxième étape. **Note : Cette première étape fut concrétisée par la réalisation d'un colloque sur le développement durable qui a eu lieu à Gaspé les 18 et 19 mai derniers.**

Étape 2

Consultations des élus, des leaders et des intervenants des différents secteurs du milieu afin d'identifier leurs préoccupations, leurs besoins et leurs contraintes. **Note : Cette étape aura lieu à l'automne 2006. Durant la période de consultation qui s'échelonnnera du 5 septembre au 31 octobre, 6 ateliers de réflexion seront organisés, un par MRC, incluant les Îles-de-la-Madeleine. La présence de représentants de tous les secteurs d'activités économiques (culture, transport, foresterie, etc.), sera alors souhaitable. Le nord de la Gaspésie, la Baie-des-Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine sont 3 mondes différents, avec des préoccupations et des besoins différents.**

Ensemble
pour un avenir durable

CREGÎM, partenaire pour la mise en œuvre du développement durable
en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine



Étape 3

Mobilisation et concertation des différents acteurs du milieu afin de développer une vision commune et régionale du développement durable à travers un colloque. **Note : La troisième étape prendra la forme d'un colloque / atelier. En effet, dès le printemps 2007, les acteurs des différents secteurs tenteront, à travers le colloque, l'écriture d'une vision commune. Cette vision pourra être adaptée et/ou adoptée par chacun des intervenants de secteur et la grande vision commune, adoptée par notre Conférence Régionale des Élus.**

Étape 4

Structuration du suivi et propositions concrètes d'actions selon les priorités régionales identifiées lors des consultations et du colloque. **Note : Le CREGÎM procèdera à l'analyse des consultations de l'automne 2006 et selon la vision commune ressortie au colloque de l'étape 3, déposera à la Conférence Régionale des Élus de la Gaspésie et des Îles des propositions concrètes d'actions et une proposition pour la structuration du suivi.**

« Ensemble pour un avenir durable » est un projet de société où gouvernements fédéraux et provinciaux ont uni leurs bourses et confirmé leur implication pour contribuer eux aussi aux efforts du gouvernement régional (Conférence Régionale des Élus) dans son implication tant financière que participative, au sein de ce projet communautaire.



Photos CREGÎM : Colloque des 18 et 19 mai 2006

Prix d'excellence en environnement 2006

Une motion de félicitation à Attention-Fragîles



Comme à l'habitude, le CREGÎM, a décerné lors de son assemblée générale annuelle, le « Prix d'excellence en environnement ». Ce prix a pour but de souligner les efforts régionaux à la protection de l'environnement. Cette année, le prix a été remis à l'organisme Attention-Fragîles qui a pour mission, la valorisation et la protection du patrimoine naturel madelinot.

Sur la photo (de gauche à droite) Caroline Duchesne, directrice du CREGÎM, et Annie Malenfant, présidente du CREGÎM. Toutes deux remettent le prix à Hélène Chevrier, présidente d'Attention-Fragîles.

Le Fonds Régional en Environnement (FRE)

participe au financement de trois autres projets en région

Les administrateurs du CREGÎM, gestionnaires du FRE, ont accordé le 28 juin dernier, **2000\$** au **Conseil de Bassin Versant de la Rivière Bonaventure (CBVRB)** pour leur projet intitulé « Pour une belle aventure sur la Bonaventure ». Ce projet vise la création d'outils de sensibilisation qui seront disposés à certains endroits stratégiques de la rivière. En plus de sensibiliser à la protection de l'environnement, ces outils aideront à l'harmonisation des usages.

Toujours en juin, le CREGÎM a accordé également **2000\$** au **Comité de développement local de Cap-aux-Os** pour le projet « La ville qui plantait des arbres, phase 1 ». Ce projet allie des notions et des pratiques d'intégration sociale et scolaire de jeunes, dans une perspective de développement durable et d'amélioration de leur environnement naturel.

Cette initiative est issue du partenariat entre la Ville de Gaspé et le Comité de développement local de Cap-aux-Os, et financée en majeure partie par le Volet Stratégie Jeunesse de Services Canada.

Et finalement, le 18 juillet dernier, un troisième projet appelé « Les Grandes Marées, la Vague Verte » a été accepté par les administrateurs du CREGÎM.

En effet, **2000\$** ont été versés à la **Ville de Ste-Anne-des-Monts** pour le **Comité La Vague Verte** afin de leur permettre de mettre en œuvre des activités de sensibilisation à l'intérieur du Festival des Grandes Marées qui a eu lieu les 4, 5 et 6 août.

Ces activités de sensibilisation visaient l'importance d'adopter des comportements responsables en accord avec la protection de l'environnement.

Question d'augmenter sa visibilité dans le nord gaspésien, le CREGÎM a tenu un kiosque d'information durant les trois jours de festivité. Le but premier était de faire connaître l'organisme, sa mission, ses activités. De plus, le CREGÎM a profité de cette occasion pour faire connaître le Fonds Régional en Environnement et les multiples projets qu'elle a financés depuis les 6 dernières années.

Le développement économique régional

Le CREGÎM inquiet...

En octobre 2003, le CREGÎM s'associait aux autres Conseils Régionaux de l'Environnement dont le territoire rejoint la zone côtière (Bas Saint-Laurent, Saguenay-Lac Saint-Jean, et Côte-Nord) et au Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ) pour joindre sa voix à celle de plusieurs autres organismes afin d'exiger du gouvernement du Québec qu'il suspende les travaux d'exploration pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent et ce, jusqu'à ce qu'il y ait une analyse publique basée sur une évaluation environnementale globale.

Rappelons que le 27 novembre 2002, Hydro-Québec annonçait son intention d'investir plusieurs centaines de millions de dollars d'ici 2010 pour procéder à l'exploration pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent. Or, en dépit des bénéfices économiques considérables qu'une éventuelle phase d'exploitation pourrait apporter, il faut être conscient des conséquences économiques, sociales et environnementales attribuables à l'exploration et à l'exploitation pétrolière et gazière, notamment à l'égard des activités économiques actuellement tributaires du Saint-Laurent (pêche, tourisme, navigation, etc.).

Selon les informations que nous avons obtenues auprès du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères

marins (GREMM), la prospection sismique de cette nature peut avoir des effets sérieux sur la faune marine, particulièrement sur les mammifères marins. Or, jusqu'à 19 espèces de mammifères marins fréquentent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et 6 d'entre elles sont en péril, notamment le béluga et la baleine bleue. Ces espèces représentent un patrimoine collectif mondialement reconnu et l'industrie touristique florissante des régions côtières est largement dépendante de la présence de ces baleines. Qui plus est, d'autres ressources marines comme les poissons de fond et les crustacés sont susceptibles d'être affectées par les activités d'exploration, avec les conséquences importantes que cela entraîne sur l'industrie de la pêche et ses artisans.

Plus fondamentalement, ce projet est susceptible de fragiliser les ressources naturelles du Saint-Laurent au moment où le gouvernement du Québec travaille à la mise en œuvre d'une politique de l'eau qui place la gestion intégrée de ce grand fleuve au cœur des enjeux, avec l'objectif d'assurer la protection et la restauration des habitats et la protection des espèces et de la biodiversité.

Aujourd'hui, en 2006, le CREGÎM implore toujours le gouvernement du Québec d'être très prudent et de respecter le principe de précaution.